



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Systems Integration & Software Development Division  
(XG)/Div. d'Intégration des systèmes et du développement des logiciels (XG)  
Terrasses de la Chaudière 4th Floor  
10 Wellington Street  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Data Remediation and Marking RFP		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W6381-170008/D		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 005
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W6381-170008		<b>Date</b> 2020-05-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$XG-624-37464		
<b>File No. - N° de dossier</b> 624xg.W6381-170008	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> at - à 02:00 PM on - le 2020-05-26		<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> NGUYEN, Mark Nam		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 624xg
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (343) 550-1613 ( )		<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> 105 HOTEL DE VILLE GATINEAU QC J8X 4H7 CANADA		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Faximile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)</b> Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

**La modification 005 est émis aux fins suivantes :**

- A. Modifier l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT), Section 7.1.1.18.
  - B. Modifier l'annexe A – Énoncé des travaux (EDT), Section 8.2.
  - C. Mise à jour Appendice 1 : Concept d'opération.
  - D. Prolonger la date de clôture de la demande de soumissions au **mardi 26 mai 2020, à 14 h HAE.**
  - E. Préciser le terme sous traitent majeur de premier niveau.
  - F. Mise à jour des exigences E-C3.
  - G. Fournir une liste mise à jour des réponses aux questions des soumissionnaires.
- 

**A. Annexe A – Énoncé des travaux, tableau au sous-alinéa 7.1.1.18 :**

MODIFIER les rangées 8 à 12 (Méthode de fixation) pour inclure ce qui suit :

SUPPRIMER : Adhésif autocollant et/ou trous pour attaches mécaniques.

REEMPLACER PAR : Adhésif autocollant **ou** trous pour attaches mécaniques.

.

**B. Annexe A – Énoncé des travaux, section 8.2 :**

SUPPRIMER : 8.2 entièrement.

REEMPLACER PAR :

8.2 Les responsables du marquage d'IU, les techniciens d'application des étiquettes d'IU, les techniciens de marquage d'IU direct des pièces et les techniciens de validation et de vérification des IU devront se tenir debout ou assis pendant de longues périodes, travailler dans des espaces confinés ou à 15 mètres de hauteur, et grimper dans des échelles comme détaillé sur le lien suivant :

[https://www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/confinedspace\\_program.html](https://www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/confinedspace_program.html)

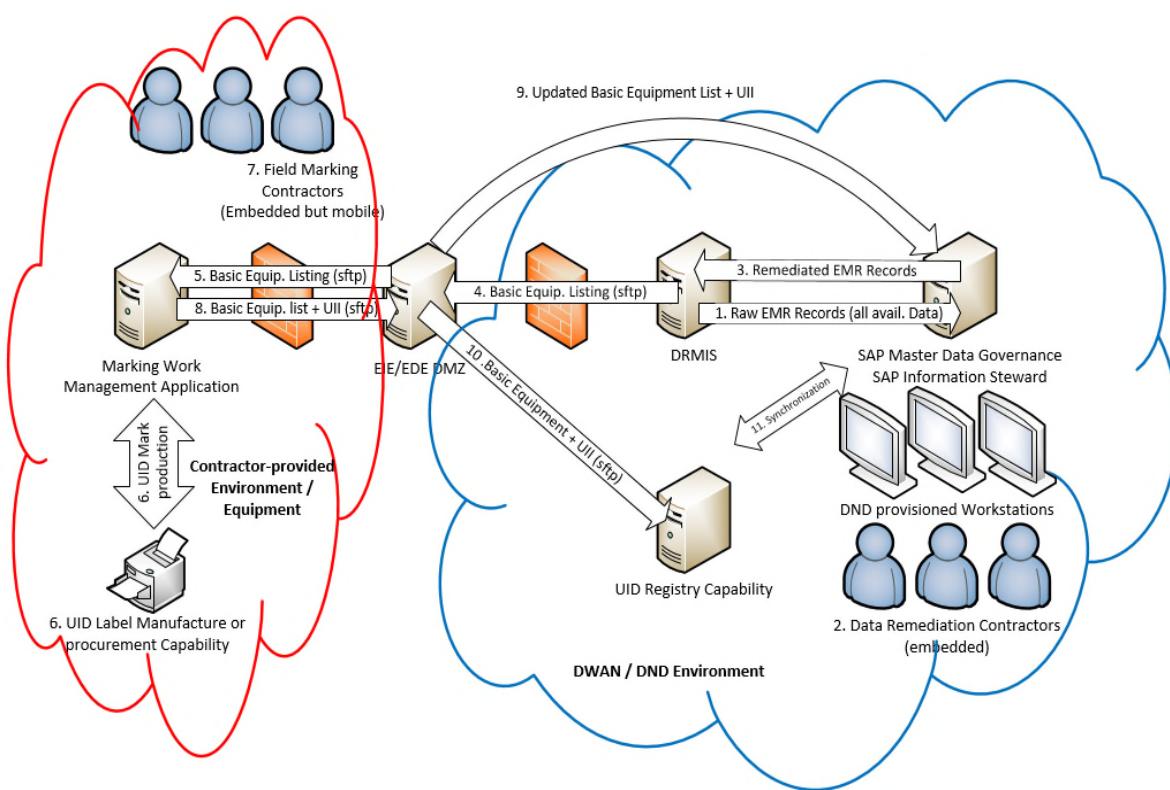
**C. Annexe A – Énoncé des travaux :**

SUPPRIMER : « Appendice 1 : Concept d'opération » dans son intégralité.

REEMPLACER PAR : « Appendice 1 : Concept d'opération (révisée) vers 2025 »

**APPENDICE 1 : CONCEPT D'OPÉRATION (version révisée) en 2025**

(À titre d'exemple seulement)



English	Français
7. Field Marking Contractors (Embedded but mobile)	7. Entrepreneurs en marquage sur le terrain (intégrés, mais mobiles)
Marking Work management Field Devices (Contractor Owned; DND custody)	Marquage des dispositifs de gestion des travaux sur le terrain (propriété de l'entrepreneur; à la garde du MDN)
5. Basic Equip. Listing (sftp)	5. Liste de matériel de base (SFTP)
8. Basic Equip. list + UII (sftp)	8. Liste de matériel de base + IAU (SFTP)
Marking Work Management Application	Marquage de l'application de gestion des travaux
6. UID mark production	6. Production de marquage d'IU
Contractor-provided Environment / Equipment	Équipement et environnement fournis par l'entrepreneur
6. UID Label Manufacture or procurement Capability	6. Capacité de fabrication ou d'achat d'étiquettes d'IU
9. Updated Basic Equipment List + UII	9. Liste du matériel de base à jour + IAU
4. Basic Equip. Listing (sftp)	4. Liste de matériel de base (SFTP)
3. Remediated EMR Records	3. Fiches équipement corrigées
1. Raw EMR Records (all avail. Data)	1. Fiches équipement brutes (toutes les données disponibles)
EIE / EDE DMZ	EIE / EDE DMZ

DRMIS	SIGRD
SAP Master Data Governance SAP Information Steward	Gouvernance des données de base SAP Gérance de l'information SAP
10. Basic Equipment + UII (stfp)	10. Équipement de base + IAU (SFTP)
11. Synchronization	11. Synchronisation
UID Registry Capability	Capacité du registre des IU
DND provisioned Workstations	Postes de travail fournis par le MDN
2. Data Remediation Contractors (embedded)	2. Entrepreneurs en correction des données (intégré)
DWAN / DND Environment	RED / Environnement du MDN

Détails et séquence des activités
1. Les fiches équipement (FE) du matériel destiné à la correction sont coordonnées avec les entrepreneurs en correction de données.  Le MDN pourra autoriser l'accès sur place aux outils SAP suivants en 2025 : Master Data Governance (MDG) et Information Steward (IS), c'est-à-dire la gouvernance des données maîtres et la gérance de l'information.
2. Les techniciens en correction de données corrigent, augmentent, fusionnent et enrichissent les FE conformément aux règles opérationnelles propres au matériel et élaborées de concert avec les gestionnaires des données centrales du MDN et les propriétaires d'équipements au moyen des outils fournis par le Ministère.  Les corrections sont soumises au propriétaire des données pour approbation par le truchement du processus de gouvernance des données du MDN (soit l'outil SAP MDG attendu en 2025) avant leur promotion ou duplication dans le système de production du SIGRD.
3. Les données des FE épurées et approuvées sont maintenant accessibles en direct dans l'environnement de production du SIGRD.
4. Le sous-ensemble des données épurées des FE (numéro de FE, code CAGE, NPF et NSF) pour les articles destinés au marquage est exporté du SIGRD vers l'EIE. Seules les données nécessaires à l'exécution de certaines autorisations de tâches sont exportées.
5. L'entrepreneur récupère les données de base pour l'autorisation de tâche, comme les emplacements, les types d'articles et les articles individuels à marquer aux termes de cette autorisation de tâche.
6. L'entrepreneur fournit des étiquettes d'IU afin de remplir les exigences des autorisations de tâches. Il fournit également, pour le marquage direct des pièces, des outils que loue ou achète le MDN.
7. L'entrepreneur fournit les renseignements appropriés aux entrepreneurs chargés du marquage sur le terrain pour qu'ils puissent procéder au rapprochement physique et suivre l'application des étiquettes d'IU et du marquage d'IU directement sur les pièces. Il produit des étiquettes d'emballage d'IAU et les applique sur les conteneurs individuels, intermédiaires et extérieurs. Il saisit les images des articles de la façon prescrite et consigne les équipements trouvés et les autres exceptions.
8. Les données qui découlent de ce processus et qui sont saisies dans le cadre des activités sur le terrain subséquemment à une autorisation de tâche (y compris les exceptions, les articles trouvés, les erreurs de données et les éléments marqués avec succès) sont renvoyées au MDN par l'EIE.

9. Les mises à jour proposées pour les FE sont chargées dans le processus de gouvernance des données des FE aux fins d'approbation par le MDN. Les mises à jour apportées au rapprochement des articles concernent seulement les données qui peuvent être saisies sur le terrain pendant le processus de marquage. Cela comprend les emplacements des articles mis à jour, l'IAU assignée à chaque article, la proposition de création des FE pour les articles trouvés, et les autres renseignements saisis au besoin.
10. Résultat des activités de terrain servant à remplir le Registre provisoire des IU.
11. Le Registre des IU transmet l'attribut IAU de l'outil MDG (au moyen du numéro de FE ou des codes CAGE+MPN+MSN à titre de clé).

D. La date de clôture des soumissions est par la présente reportée au **mardi 26 mai 2020, à 14 h HAE**.

E. **Section 4.3.3.a** Évaluation de l'expérience des membres de l'équipe du soumissionnaire :

SUPPRIMER : sous traitant majeur de premier niveau

REEMPLACER PAR :

premier sous-traitant \*;

\* Un sous-traitant qui entretient avec un fournisseur une relation contractuelle directe faisant en sorte qu'ils doivent accomplir une partie des travaux prévus par un contrat conclu entre le fournisseur et le Canada (« travaux » désigne toutes les activités à exercer, tous les services, les biens et l'équipement à fournir, toutes les questions à régler et toutes les tâches à accomplir par l'entrepreneur en vertu du contrat), sauf si le sous-traitant ne fait que fournir des produits commerciaux au fournisseur. (2016-04-04)

**Section 4.3.3.b** Évaluation de l'expérience des membres de l'équipe du soumissionnaire :

SUPPRIMER : sous traitant majeur de premier niveau

REEMPLACER PAR :

premier sous-traitant \*;

\* Un sous-traitant qui entretient avec un fournisseur une relation contractuelle directe faisant en sorte qu'ils doivent accomplir une partie des travaux prévus par un contrat conclu entre le fournisseur et le Canada (« travaux » désigne toutes les activités à exercer, tous les services, les biens et l'équipement à fournir, toutes les questions à régler et toutes les tâches à accomplir par l'entrepreneur en vertu du contrat), sauf si le sous-traitant ne fait que fournir des produits commerciaux au fournisseur. (2016-04-04)

F. **Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation technique, tableau 3.2 :**

**MODIFIER E-C2 :**

SUPPRIMER: « \* Dans ce contexte, on entend par « important » l'étiquetage et le marquage d'IU, le rapprochement des articles, la saisie des données et la mise à jour des systèmes d'information connexes d'au moins 100 000 articles distincts. »

Sollicitation No. - N° de l'invitation  
W6381-170008/D

Amd. No. - N° de la modif.  
005

Buyer ID - Id de l'acheteur  
624xg

**REEMPLACER PAR:** « \* Dans ce contexte, on entend par « important » l'étiquetage et le marquage d'IU, le rapprochement des articles, la saisie des données et la mise à jour des systèmes d'information connexes d'au moins **50 000** articles distincts. »

**G. Liste mise à jour des réponses aux questions des soumissionnaires (voir ci-dessous) :**

N°	Article de la DDP	Question	Motif de la question	Réponse
QS-01	3.3, 3.4	Les renvois figurant dans les titres des articles 3.3 et 3.4 de la demande de propositions (DDP) sont incorrects.	S.O.	<p>Titres des articles 3.3 et 3.4 de la DDP :</p> <p>Supprimer de la DDP : 3.3 Section IV : Attestations et remplacer par 3.3 Section III : Attestations</p> <p>Supprimer : 3.4 Section V : Renseignements supplémentaires et remplacer par 3.4 Section IV : Renseignements supplémentaires</p> <p>Ces changements sont également traduits dans la table des matières.</p> <p><b>Changements apportés dans la modification 002 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd002 (article C).</b></p>
QS-02	Page couverture	Nous vous prions de repousser la date de présentation des soumissions de quatre semaines, soit jusqu'au 18 mai.	Compte tenu de la complexité de la catégorie de personnel demandée, ainsi que de la difficulté à communiquer avec les candidats et à confirmer les références compte tenu des récentes fermetures d'établissements publics et privés et les autres mesures de gestion des urgences prises pour limiter la propagation de la COVID-19.	<p>Le Canada a prolongé la date de clôture des soumissions jusqu'au 19 mai 2020. En raison de l'incertitude des résultats liés à la COVID-19, cette date sera revue à mesure que de plus amples informations seront disponibles.</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 001 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd001 (article D).</b></p>
QS-03	Formulaire de validation des références de contrat (page 156) et pièce jointe 4.1 (pages 160 à 185)	L'État pourrait-il confirmer qu'une référence de contrat ainsi que le formulaire de validation des références de contrat ne sont pas nécessaires pour les exigences E-C4, GP-02, GP-03, GP-C3 et EEMI-C3?	<p>Le formulaire de validation des références de contrat à la page 156 de la DP comprend des espaces où les soumissionnaires peuvent décrire les services fournis et les faire approuver par un client pour chaque exigence obligatoire et cotée. Les exigences E-C4, GP-02, GP-03, GP-C3 et EEMI-C3 portent sur la certification ISO de l'entreprise, la formation et les attestations du candidat, et ne concernent pas les services fournis dans le cadre de contrats antérieurs. Veuillez confirmer que les soumissionnaires ne sont pas tenus de fournir une référence de contrat pour les exigences susmentionnées, pourvu qu'ils joignent une copie de</p>	

QS-04	Partie 6, 6.1 et 6.3 (pages 30 à 33); partie 7, 7.5 (pages 38 à 41); et annexe C (pages 134 à 141)	L'État pourrait-il confirmer que seuls le soumissionnaire principal et les ressources proposées doivent respecter les exigences relatives à la sécurité?	<p>La majorité des travaux doivent être effectués dans les locaux du ministère de la Défense nationale (MDN), selon ce qui est précisé à l'étape de l'autorisation de tâches. Au besoin, les travaux à l'extérieur du chantier peuvent être effectués sur le site du soumissionnaire principal, qui répond aux exigences relatives à la sécurité en vigueur. Si les travaux ne sont pas effectués sur le site d'un sous-traitant, veuillez confirmer qu'il n'est pas nécessaire qu'un sous-traitant respecte les exigences relatives à la sécurité.</p>
QS-05	Page couverture	Demande de report de la date de clôture des soumissions en raison de la crise de COVID-19.	Voir QS-02.
QS-06	4.3 Critères d'évaluation techniques cotés de l'équipe principale (RCD-C2, RCD-C3 et RCD-C4)	Ces trois critères cotés exigent une expérience de l'utilisation de SAP et, ensemble, représentent 30 des 75 points possibles (avec un minimum requis de 35 points). Nous constatons que l'expérience requise dans les critères RCD obligatoires se limite à « un système de PRE ». Étant donné que les activités de correction des données se font généralement indépendamment du système, nous demandons que l'exigence relative au système SAP soit supprimée de trois critères cotés et remplacée par la même formulation susmentionnée, soit « un système de PRE ». Sinon, nous aurons beaucoup de mal à atteindre la note minimale pour cette ressource et nous risquons de ne pas pouvoir présenter une offre concurrentielle. Sinon, nous demanderions la suppression de « SAP » d'au moins certains des	<p>Le nombre minimum de points requis a été réduit à 25 points (comparativement à 35 auparavant).</p> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau 4.3, Équipe principale – Responsable de la correction des données (RCD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SUPPRIMER : Nombre minimum de points requis : 35.</li> <li>REEMPLACER PAR : Nombre minimum de points requis : 25.</li> </ul> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau 5.1 – Responsable de la correction des données (RCD) – Critères cotés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>SUPPRIMER : Nombre minimum de points requis : 35.</li> <li>REEMPLACER PAR : Nombre minimum de points requis : 25.</li> </ul> <p><b>Changement apporté dans la modification 002 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd002 (articles E-F).</b></p>

QS-07	4.3 Critères d'évaluation techniques cotés de l'équipe principale	<p>critères cotés pour nous permettre d'avoir de meilleures chances d'atteindre la note minimale.</p> <p>Les exigences suivantes relatives au gestionnaire de projets et au responsable de la correction des données posent des problèmes de qualification et de notation pour notre ressource par ailleurs extrêmement qualifiée.</p> <p>Le critère GP-C3 indique que « [Je soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée est titulaire d'un diplôme de maîtrise ». Bien que nous comprenions qu'il s'agisse d'un critère coté, nous ne voyons pas l'importance d'une maîtrise, d'autant plus qu'il n'y a aucune limite quant à la discipline. Une autre année d'université n'a aucun rapport avec la formation ou l'expérience d'un gestionnaire de projets. Nous demandons respectueusement que cette exigence soit supprimée, en particulier compte tenu de son incidence sur le nombre minimal de points requis.</p>	<p>Le diplôme de maîtrise n'est plus un critère coté.</p> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau 4.3, Équipe principale – Gestionnaire de projets CMD-NS :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : tout le critère GP-C3.</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Nombre maximum de points possible : 80.</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : Nombre maximum de points possible : 70.</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Nombre minimum de points requis : 40.</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : Nombre minimum de points requis : 35.</p> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau 5.1, Gestionnaire de projets (GP) – Critères cotés :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : tout le critère GP-C3.</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Nombre maximum de points possible : 80.</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : Nombre maximum de points possible : 70.</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Nombre minimum de points requis : 40.</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : Nombre minimum de points requis : 35.</p> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau récapitulatif 5.2 – Résumé de l'évaluation technique globale cotée :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Exigences cotées relatives à l'équipe principale : 255.</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : Exigences cotées relatives à l'équipe principale : <b>245</b>.</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Total des exigences cotées : 355.</p>

			<b>REEMPLACER PAR : Total des exigences cotées : 345</b>
4.2 et 4.3, Critères d'évaluation techniques de l'équipe principale	<p>Les critères RCD-O1 et RCD-C1 indiquent que « [d]ans ce contexte, on entend par "important" un programme qui a permis de corriger au moins 200 000 enregistrements de données de base ». Nous suggérons que dans le secteur de la défense, il n'y a pas de différence entre 50 000, 100 000 et 200 000 enregistrements de données de base lors de l'élaboration d'un plan de correction des données. L'ordre de grandeur est comparable, et un plan de correction des données prévoyant 50 000 enregistrements de base peut être mis en œuvre pour 200 000 enregistrements; la plupart des gestionnaires d'équipements gèrent moins de 50 000 FE serialisées. Des systèmes complexes et complets comprenant bien moins que 200 000 enregistrements ont été développés et mis en œuvre. En résumé, le volume d'enregistrements n'a pas d'incidence sur la capacité ou la fonctionnalité du système. Nous demandons donc que l'exigence de volume soit modifiée pour passer de 200 000 à un volume allant de 50 000 à 100 000.</p> <p>QS-08</p>	<p>La ressource de RCD la plus qualifiée ne sera pas concurrentielle, et nous devrons proposer une ressource moins qualifiée. En outre, la dotation en personnel local est un problème particulier compte tenu du grand nombre d'enregistrements requis.</p> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau 4.2, Responsable de la correction des données, RCD-O1 :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Tout le paragraphe suivant : « *Dans ce contexte, on entend par « important » un programme qui a permis de corriger au moins 200 000 enregistrements de données de base. »</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : « *Dans ce contexte, on entend par « important » un programme qui a permis de corriger au moins <b>50 000</b> enregistrements de données de base. »</p> <p>Dans la pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation technique, Tableau 4.3, Responsable de la correction des données, RCD-C1 :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Tout le paragraphe suivant : « *Dans ce contexte, on entend par « important » un programme qui a permis de corriger au moins 200 000 enregistrements de données de base. »</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : « *Dans ce contexte, on entend par « important » un programme qui a permis de corriger au moins <b>50 000</b> enregistrements de données de base. »</p> <p>À l'appendice B de l'annexe A – Grille d'évaluation relative aux autorisations de tâches, Section A3 – Responsable de la correction des données, RCD-O1 :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : Tout le paragraphe suivant : « *Dans ce contexte, on entend par « important » un programme qui a permis de corriger au moins 200 000 enregistrements de données de base. »</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : Tout le paragraphe suivant : « *Dans ce contexte, on entend par « important » un programme qui a permis de corriger au moins <b>50 000</b> enregistrements de données de base. »</p>	

<b>Changement apporté dans la modification 002 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd002 (Articles J-L).</b>			
QS-09	10.1 et 10.3	10.0 LANGUE	<p>Notre meilleure ressource de gestion de projets unilingue ne sera pas concurrentielle.</p> <p>L'article 10.1 indique ce qui suit : « L'entrepreneur doit offrir des services au MDN dans les deux langues officielles canadiennes (français et anglais), d'après la définition qui figure dans l'autorisation de tâche (DND 626). ».</p> <p>L'article 10.3 indique que « [il]e gestionnaire de projets de correction et de marquage des données et de gestion de matériaux en série doit bien maîtriser l'anglais et le français ». </p> <p>Notre gestionnaire de projets le plus qualifié obtiendrait presque tous les points, à l'exception de ceux relatifs à l'exigence de bilinguisme (qui l'exclut de la course). Nous sommes en mesure de fournir un service bilingue en utilisant un autre membre opérationnel de l'équipe qui peut également faire office de traducteur. Pouvez-vous donc supprimer l'exigence 10.3 tout en demandant toujours une capacité bilingue générale au sein de l'équipe? Notez que notre intention serait de commencer avec notre gestionnaire de projets le plus compétent, de faire appel au soutien de notre personnel bilingue existant, puis de passer à une ressource locale entièrement bilingue.</p>
QS-10	5.2.1	Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée	<p>Le lien fourni dans ce paragraphe mène vers une erreur 404, page introuvable. Pouvez-vous confirmer qu'une liste des administrateurs de</p> <p>Hyperlien non fonctionnel</p> <p>L'hyperlien intégré est défectueux. Veuillez utiliser le lien suivant : <a href="https://www.tpsgc-pwqsc.gc.ca/clif/politique-policy-fra.html">https://www.tpsgc-pwqsc.gc.ca/clif/politique-policy-fra.html</a></p>

	<p>l'entreprise est requise pour répondre à cette exigence?</p> <p>Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cif/politique-policy-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/cif/politique-policy-fra.html</a>), le soumissionnaire doit présenter les documents exigés, si y a lieu, afin que sa soumission soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.</p>	<p>Nous souhaitons confirmer que seul l'entrepreneur principal est tenu de fournir les ressources nécessaires pour répondre aux exigences de sécurité.</p> <p>Les articles 6, 6.3, 7 et 7.5 et l'annexe C.</p>	<p>Voir QS-04.</p> <p>La demande de propositions indique que la plupart des travaux doivent être effectués sur les sites du MDN, selon ce qui est indiqué à l'étape de l'AT. Tout travail devant être effectué hors site peut être réalisé sur le site de l'entrepreneur principal, qui répond à toutes les exigences de sécurité en vigueur. Si certains sous-traitants n'effectuent pas ce travail, doivent-ils quand même répondre à toutes les exigences de sécurité imposées pour les installations sécurisées?</p>
QS-11	Exigences de sécurité aux pages 30 à 33, 38 à 40 et 134 à 141. Les sections concernées sont les articles 6, 6.1, 6.3, 7 et 7.5 et l'annexe C.	L'État pourrait-il confirmer que toutes les étiquettes d'IU fournies doivent répondre aux exigences de vérification de la norme ISC: 15415:2011 et obtenir une note minimale de « B »?	<p>Annexe A – Énoncé des travaux :</p> <p>7.1.14 Tous les codes à barres 2D lisibles par machine doivent utiliser la syntaxe CE//ISO 15434;</p> <p>INSÉRER</p> <p>La gamme d'étiquettes d'IU fournies doit consister en des modules dont la taille varie de 0,19 à 0,635 mm et être faite d'aluminium photoanodisé ou de matériaux polycryliques. Il est habituel de vérifier les codes 2D selon la norme ISO : TR29158 (note minimale de « C ») OU selon la norme ISO:15415 (note minimale de « B »), au choix du fournisseur, pour réduire au minimum le coût de mise en œuvre ou la possibilité de</p>
QS-12	7.1.1.3 (page 78)	L'État pourrait-il confirmer que toutes les étiquettes d'IU fournies doivent répondre aux exigences de vérification de la norme ISC: 15415:2011 et obtenir une note minimale de « B »?	<p>a. L'équipement nécessaire au marquage direct des pièces d'IU doit être vérifié selon la norme ISO TR29158 et obtenir une note globale minimale de « B ». Un plan d'échantillonage conforme à la norme CE//ISO 2859-1 est acceptable (l'entrepreneur doit proposer une limite de qualité acceptable pour approbation par le MDN);</p>

		<b>Changement apporté dans la modification 002 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd003 (article B).</b>
QS-13	10.0 (page 132)	<p>L'Etat pourrait-il confirmer quelles exigences en matière d'hébergement et de sécurité s'appliquent aux services publics en nuage (FedRAMP, NIST, CST, etc.)?</p> <p>Ilimitation technique. Il sera beaucoup plus difficile et peut-être impossible, dans certains cas, d'attribuer une note selon la norme ISO:15415 à des modules de 0,19 mm produits avec un laser plat sur les matériaux demandés.</p> <p>Cette question vise à préciser les implications financières concernant l'hébergement en nuage fourni par l'entrepreneur.</p>
QS-14	4.1.5 (page 64)	<p>Pour chaque étiquette d'IU, faut-il fournir trois étiquettes d'emballage d'IU à apposer sur 1) les conteneurs d'unités, 2) les conteneurs intermédiaires et 3) les conteneurs extérieurs?</p> <p>En ce qui concerne la capacité « prête à l'utilisation », y compris la méthode de fixation et les produits consommables de préparation de la surface, veuillez confirmer si des vis ou des rivets sont nécessaires dans</p>
QS-15	7.1.1.15 (page 79)	<p>Annexe A – Énoncé des travaux :</p> <p>SUPPRIMER : la section 7.3.4.1.c. en entier.</p> <p>Annexe B – Base de paiement</p> <p>SUPPRIMER : le tableau 10.0 en entier.</p> <p>Pièce jointe 4.2 – Barème de prix, tableau 5.3 :</p> <p>SUPPRIMER : le tableau 5.4 en entier.</p> <p>Pièce jointe 4.2– Barème de prix, tableau 5.4:</p> <p>SUPPRIMER : Prix total pour le Registre de numéro d'identification unique (Nuage public)</p> <p>SUPPRIMER : « Prix moyen des Registres (Prix total des Registres + 3), »</p> <p>REEMPLACER PAR : « Prix moyen des Registres (Prix total des Registres + 2) »</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 003 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd003 (Article C).</b></p> <p>Toute les étiquettes d'emballage sont imprimées sur demande; par conséquent, aucune mise en troussse/aucun traitement n'est requis.</p> <p>La capacité prêtée à l'utilisation doit permettre l'application du marquage conformément à la spécification de marquage approuvée, y compris tous les produits consommables requis, mais sans l'outillage.</p> <p>Annexe A – Énoncé des travaux :</p> <p>SUPPRIMER : la section 7.1.1.15 en entier;</p>

		<b>REEMPLACER PAR :</b>  « 7.1.1.15 L'entrepreneur devra développer et livrer une trousse préemballée pour les articles qui devront être marqués à une date ultérieure par une entité autre que l'entrepreneur en correction et marquage des données (CMD) (par exemple, un spécialiste de l'entretien ou un installateur). Cette trouss « à laisser sur place » comprendrait tout ce qui est nécessaire pour appliquer la marque conformément aux spécifications de marquage approuvées, y compris des étiquettes, une méthode d'adhésion et de fixation, tout produit consommable d'équipement, tout produit consommable visant la préparation de la surface et des instructions comprenant des images de la méthode d'application; »
		<b>Changement apporté dans la modification 003 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd003 (Article D).</b>  Les marques d'emballage sur demande devraient être apposées à l'aide de rouleaux d'étiquettes disponibles dans le commerce d'une largeur entre 3 à 5 pouces, ou de rouleaux de papier de format A5 ou 4 par 6 apposés de manière adhésive. Le MDN pourrait envisager d'autres formats sur demande écrite.
QS-16	6.2.4.4 et 7.1.16 et annexe 1 (pages 75, 79 et 94)	Cette question vise à clarifier les implications financières de la production, de la mise en lot et de la manipulation des étiquettes d'emballage d'IAU.  L'État pourrait-il confirmer si les matériaux, les tailles et les styles utilisés pour les étiquettes d'emballage d'IAU doivent correspondre à ceux des étiquettes d'IU?
QS-17	7.2.5.3, 7.2.5.7, 7.2.5.8, 7.2.5.9 (page 83)	Quel dispositif de fixation est nécessaire pour obtenir une fenêtre de marquage d'au moins 10 cm de largeur sur 6 cm de longueur et produire des modules de 0,19 à 0,635 mm ainsi que des codes 2D d'une superficie allant jusqu'à 25,4 mm  Il faudra utiliser plusieurs broches et têtes de broches pour répondre aux exigences de cette DP, ce qui rendra certainement plus difficile l'obtention de résultats satisfaisants.

	x 25,4 mm? En général, une plaque à fente en T est fournie, et il est possible d'y fixer une pince ou un dispositif rotatif. L'Etat envisage-t-il de modifier la DP afin de permettre la proposition d'un système portatif de marquage par micro percussion, qui peut également être monté sur colonne avec une fenêtre de marquage légèrement plus petite? En outre, l'Etat envisagerait-il de restreindre la taille des cellules requise pour le marquage par micro percussion?	REEMPLACER PAR : « Avoir une fenêtre de marquage d'au moins 9 centimètres de large par 5 centimètres de long; »	Section 11.4 :  INSÉRER :
QS-18	7.2.4.4.5 (page 82)	Veuillez confirmer si l'Etat fournit la plomberie pour la ventilation externe OU si l'entrepreneur doit fournir un système de ventilation autonome avec traitement HEPA et filtration des COV dans l'enceinte du laser.	11.4.3 L'entrepreneur doit procurer tout l'équipement et le matériel nécessaires pour fournir les services et les produits livrables sur place, comme il est indiqué dans l'autorisation de tâches.
QS-19	7.2.4.4.4 (page 82)	Veuillez confirmer si un dispositif rotatif servant à fixer et à faire tourner les pièces cylindriques à marquer au laser répond à cette exigence.	<b>Changement apporté dans la modification 003 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd003 (article E).</b>  L'entrepreneur doit fournir le système de ventilation selon les besoins.
QS-20	Appendices 1 à 7 (page 94)	L'Etat a-t-il l'intention de demander à l'entrepreneur de produire les étiquettes d'emballage d'IAU à la demande sur le terrain ou dans les stations de marquage situées sur la base afin de les imprimer en même temps que les étiquettes d'IAU?	Cette question vise à clarifier les implications financières de la production, de la mise en lot et de la manipulation des étiquettes d'emballage d'IAU.  Il s'agit de produire des étiquettes d'IAU sur demande.

QS-21	<p>4.3 Critères d'évaluation cotés de l'équipe principale</p> <p>Au critère RCD-C1, il faut « démontrer que la ressource proposée possède plus de 24 mois d'expérience, acquise au cours des soixante (60) derniers mois, dans la planification, la documentation et l'exécution d'activités importantes ... » En ce qui a trait aux trois autres critères cotés pour le RCD, il est question d'avoir une expérience SAP, ce qui confère la priorité à l'expérience requise pour une technologie particulière et limite notre capacité à obtenir une note concurrentielle pour une ressource par ailleurs extrêmement expérimentée.</p> <p>Nous avons aussi remarqué dans d'autres exigences des délais admissibles comme 15 ans pour E-C1; 10 ans pour CPD-O1 etc. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir prolonger le délai de 60 mois à 120 mois. Pourriez-vous nous confirmer que ce sera possible?</p>	<p>Trois des quatre exigences sont propres à la technologie, ce qui tend à exclure les ressources de remédiation des données autrement qualifiées.</p> <p>Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation technique, tableau 4.3, Responsable de la correction des données, RCD-C1;</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : « RCD-C1 En plus de répondre au critère RCD-O1, le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus de 24 mois d'expérience, acquise au cours des soixante (60) derniers mois, dans la planification, la documentation et l'exécution d'activités importantes* de correction des données de base**, notamment des enregistrements de données de base dans un système de PRE. »</p> <p><b>REEMPLACER PAR</b> : « RCD-C1 En plus de répondre au critère RCD-O1, le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus de 24 mois d'expérience, acquise au cours des cent-vingt (<b>120</b>) derniers mois, dans la planification, la documentation et l'exécution d'activités importantes* de correction des données de base**, notamment des enregistrements de données de base dans un système de PRE. »</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 003 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd003 (article F).</b></p>
QS-22	<p>EEMI-C3</p>	<p>Pour garantir que la ressource la plus directement qualifiée et disposant d'une expérience directe soit concurrentielle.</p> <p>Tableau 4.3 – Critères techniques cotés de l'équipe principale :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : EEMI-C3 en entier;</p> <p>Faire passer le nombre de points disponibles à <b>80</b> (par rapport à 100);</p> <p>Faire passer le nombre de points disponibles à <b>40</b> (par rapport à 50).</p> <p>Tableau 5.1 :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : EEMI-C3 en entier;</p> <p>Faire passer le nombre de points disponibles à <b>40</b> (par rapport à 100);</p>

	derniers ne sont pas évalués en fonction de celles-ci).	Faire passer le nombre de points disponibles à <b>40</b> (par rapport à 50)	Tableau 5.2 :
QS-23	Modification 002 , QS-04	<p>Est-ce que cela s'applique également à un sous-traitant étranger d'un pays membre de l'OTAN?</p> <p>Notre équipe comprend un sous-traitant étranger, qui doit fournir des équipements et du matériel d'étiquetage à un entrepreneur principal canadien.</p> <p>Ce sous-traitant n'aura pas à accéder à des sites et/ou à des renseignements nécessitant une cote de fiabilité. Ainsi, on suppose que ce sous-traitant n'a pas à détenir une attestation de sécurité d'installation (ASI) de niveau Secret.</p>	<p><b>Changement apporté dans la modification 003 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd003 (article G).</b></p> <p>Si un sous-traitant étranger n'a pas besoin d'accéder aux zones / atouts / informations restreints, il n'a pas besoin d'une cote de sécurité d'installation.</p>
QS-24	E-O3 et E-C3 de la DP et modification 002 , QS-08 ;	<p>Nous demandons à ce que le volume de données de base soit modifié à 200 000 enregistrements de données de base soit modifié à 50 000 enregistrements de données de base.</p> <p>Veuillez confirmer.</p>	<p>Dans les exigences E-O3 et E-C3, nous avons réduit le nombre d'enregistrements de données de base à 50 000.</p> <p>Pièce jointe 4.1 : TABLEAU 3.1 — Critères d'évaluation techniques obligatoire de l'entreprise :</p> <p><b>MODIFIER E-O3 comme suit :</b></p> <p>« Dans ce contexte, on entend par "important" un programme qui a permis de corriger au moins 50 000 enregistrements de données de base » utilisée pour le RCD soit également appliquée dans l'ensemble de la DP, y compris dans les exigences E-O3 et E-C3.</p>

		<p>« *Dans ce contexte, on entend par "important" un programme qui a permis de corriger au moins <b>50 000</b> enregistrements de données de base ».</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 004 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd004 (article A).</b></p>
QS-25	GP-O3 de la DP	<p>L'Etat accepterait-il un baccalauréat obtenu d'un institut technique?</p> <p>Selon nous, un baccalauréat obtenu d'un institut technique devrait être considéré comme équivalent dans ce contexte. Veuillez confirmer.</p>
QS-26	Pièce jointe 4.1 — Critères d'évaluation techniques	<p>L'Etat accepterait-il des projets sans référence, à condition qu'au moins un projet avec une référence soit utilisé pour étayer la conformité à chaque exigence?</p> <p>Les références qui pourraient servir à vérifier l'expérience des candidats sont de plus en plus difficiles à fournir pour les projets antérieurs, et ce, pour de nombreuses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, les départs à la retraite, les changements de poste. En outre, et c'est plus fréquent : pour des raisons de sécurité, plusieurs responsables des programmes liés à la défense des clients n'ont pas la permission de discuter du projet en dehors de l'équipe de projet, surtout s'il s'agit d'un programme international.</p>
		<p>« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée est titulaire d'un <b>diplôme d'études postsecondaires</b>.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie du <b>diplôme d'études postsecondaires</b> obtenu par ressource proposée. »</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 004 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd004 (article B).</b></p> <p>Supprimer toute exigence de références pour les ressources et conserver l'exigence de références pour l'expérience du soumissionnaire uniquement.</p> <p>À la Pièce jointe 4.1 : TABLEAU 4.2 — CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS DE L'ENTREPRISE :</p> <p><b>SUPPRIMER ce qui suit à CDP-O1 :</b></p> <p>« Le soumissionnaire doit fournir une (1) référence client pour chaque projet. Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client;</li> <li>• Dates de début et de fin (jj-mm-aaaa);</li> <li>• Coordonnées de la référence (numéro de téléphone et courriel); et</li> <li>• Description des services fournis.</li> </ul> <p><b>SUPPRIMER ce qui suit à GP-O4 :</b></p> <p>« Le soumissionnaire doit fournir une (1) référence client pour chaque projet. Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger une référence pour tous les projets limitera considérablement les exemples de projets pouvant être utilisés et entravera la</li> </ul>

		<p>capacité à fournir les meilleurs projets pour répondre à chaque exigence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client;</li> <li>• Dates de début et de fin (jj-mm-aaaa);</li> <li>• Coordonnées de la référence (numéro de téléphone et courriel); et</li> <li>• Description des services fournis. »</li> </ul> <p>Pièce jointe 4.1 : TABLEAU 4.3 — CRITÈRES TECHNIQUES CÔTÉS DE L'ENTREPRISE :</p>
		<p><b>SUPPRIMER ce qui suit à GP-C4 :</b></p> <p>« Le soumissionnaire devrait fournir une (1) référence pour chaque projet. Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client;</li> <li>• Dates de début et de fin (jj-mm-aaaa);</li> <li>• Coordonnées de la référence (numéro de téléphone et courriel); et</li> <li>• Description des services fournis. »</li> </ul> <p><b>SUPPRIMER ce qui suit à RCD-C2 :</b></p> <p>« Le soumissionnaire devrait fournir une (1) référence client pour chaque projet. Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client;</li> <li>• Dates de début et de fin (jj-mm-aaaa);</li> <li>• Coordonnées de la référence (numéro de téléphone et courriel); et</li> <li>• Description des services fournis. »</li> </ul> <p><b>SUPPRIMER ce qui suit à RCD-C3 :</b></p> <p>« Le soumissionnaire devrait fournir une (1) référence client pour chaque projet. Les éléments suivants doivent être fournis pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom du client;</li> <li>• Dates de début et de fin (jj-mm-aaaa);</li> <li>• Coordonnées de la référence (numéro de téléphone et courriel); et</li> <li>• Description des services fournis. »</li> </ul>

<b>Changement apporté dans la modification 004 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd004 (article C).</b>			
QS-27	CPD-O1, CDP-O2, EEMI-O1, EEMI-C1 de la DP	<p>Nous demandons que l'expérience relative à l'équipe et aux organisations militaires soit remplacée par de l'expérience relative aux organisations gouvernementales et aux équipements industriels.</p> <p>Les exigences pour les organisations gouvernementales et les équipements industriels sont aussi, ou plus, rigoureuses que celles définies pour l'équipement et les organisations militaires. On suppose que l'expérience associée à l'exécution de ces programmes pourrait être utilisée pour répondre à ces exigences. Veuillez confirmer.</p>	<p>Pièce jointe 4.1 : TABLEAU 4.2 — CRITÈRES TECHNIQUES CÔTÉS DE L'ENTREPRISE :</p> <p>MODIFIER <b>CDP-O1</b> comme suit :</p> <p>« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience, acquise au cours des dix (10) dernières années, à titre de chef de projet ou de directeur dans le cadre de deux (2) projets distincts, portant sur la mise en œuvre de programmes importants* d'étiquetage et de marquage d'IU de l'équipement existant conformément à l'accord de normalisation STANAG 2290 ou à la norme militaire 130 (MIL-STD-130) pour des organisations militaires <b>ou des organisations gouvernementales.</b> »</p> <p>MODIFIER l'exigence <b>CDP-O2</b> comme suit :</p> <p>« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 60 mois d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années, dans la mise en œuvre de programmes d'étiquetage et de marquage d'IU conformément à l'accord de normalisation STANAG 2290 ou à la norme militaire 130 (MIL-STD-130) pour des organisations militaires <b>ou des organisations gouvernementales.</b> »</p> <p>MODIFIER <b>EEMI-O1</b> comme suit :</p> <p>« Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède au moins 24 mois d'expérience, acquise au cours des quinze (15) dernières années, dans l'élaboration* de spécifications de marquage d'IU conformément à l'accord de normalisation STANAG 2290 ou à la norme MIL-STD-130, lesquelles décrivent comment appliquer une IU à divers types d'équipement militaire <b>ou industriel</b> existant.. »</p> <p>Pièce jointe 4.1 : TABLEAU 4.3 — CRITÈRES TECHNIQUES CÔTÉS DE L'ENTREPRISE :</p> <p>MODIFIER <b>EEMI-C1</b> comme suit :</p>

		<p>« En plus de répondre au critère EEMI-O1, le soumissionnaire devrait démontrer que la ressource proposée possède plus de 24 mois d'expérience dans l'élaboration* de spécifications de marquage d'IU conformément à l'accord de normalisation STANAG 2290 ou à la norme MIL-STD-130, lesquelles décrivent comment appliquer une IU à divers types d'équipement militaire <b>ou industriel</b> existant. »</p>	
QS-28	Article C de la modification 003 et QS-13	<p>Merci de bien vouloir confirmer que le Tableau 5.3 du Barème de prix est supprimé.</p>	<p><b>Changement apporté dans la modification 004 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd004 (article D).</b></p> <p>Modification no 003 à la demande de soumissions, Article C (QS-13) :</p> <p>Precisions à :</p> <p>Pièce jointe 4.2 : Barème de prix, Tableau 5.3 :</p> <p><b>SUPPRIMER</b> : le Tableau 5.3 en entier.</p>
QS-29	Modification 003	<p>1. La modification indique ce qui suit : Pièce jointe 4.2 : Barème de prix, Tableau 5.3 : « SUPPRIMER : le tableau 5.4 en entier ». Veuillez confirmer qu'on devrait lire 5.3 et non pas 5.4.</p> <p>2. En outre, merci de confirmer que dans le tableau 5.4, « Prix total pour le Registre de numéro d'identification unique (Nuage public) » devrait se lire comme suit : « Prix total pour le Registre de numéro d'identification unique (modèle SaaS) ».</p>	<p><b>Changement apporté dans la modification 004 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd004 (article E).</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. On suppose une erreur typographique pour « 5.3 ».</li> <li>2. Il n'a pas eu de demande officielle de supprimer la référence à « nuage public ».</li> </ol>
QS-30	DP CDP-01, CDP-02, EEMI-O1, EEMI-C1	<p>Les exigences actuelles prévoient de l'expérience auprès d'organisations militaires et sur de l'équipement militaire. L'Etat envisagerait-il de tenir compte de l'expérience auprès</p>	<p>Nous avons trouvé de potentiels membres de l'équipe ayant une grande expérience du marquage dans des secteurs gouvernementaux autres que</p> <p>Voir la réponse à la QS-27.</p>

	d'organisations gouvernementales et sur des équipements industriels?	le secteur militaire. Les normes qu'ils appliquent donnent lieu à des directives plus strictes que celles de la norme STANAG 2290 sur des articles très variés. Cette diversité et cette expérience seraient mises à profit pour employer des stratégies améliorées.	E-C2 est modifié comme indiqué en détail dans QS-48.
QS-31	DP E-C2, E-C3, E-O3, et modification 002 QS-08	Par souci de cohérence, l'État envisagerait-il d'appliquer le changement de seuil de 200 000 à 50 000 dans la définition de « important » à toutes les exigences applicables? Il s'agirait notamment des critères E-C2, E-C3 et E-O3.	Cela permettrait d'établir une cohérence dans l'ensemble de la DDP et reposerait sur le même raisonnement qui sous-tend la réponse à la QS-08 de la modification 002. Nous demandons que la modification apportée à la définition du terme « important » dans le contexte de la correction des données, qui fait passer le seuil minimum à 50 000 enregistrements de données de base, soit reflétée dans l'ensemble de la DDP.
QS-32	Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation techniques	Nous demandons à l'État d'envisager d'accepter des projets sans références si chaque exigence comporte au moins un projet avec des références à l'appui.	Voir la réponse à la BQ-26.  Dans le secteur de la Défense, il est très rare que des entités exposent publiquement leurs processus ou stratégies à des tiers, surtout lorsque des cotes de sécurité sont requises.  En outre, le fait d'indiquer officiellement les coordonnées de ces entités sur des documents, quels qu'ils soient, ou d'obtenir l'autorisation de parler d'elles à des tiers demande un examen juridique approfondi de leur part.  Enfin, dans certains cas, le point de contact n'occupe plus le même poste, en raison d'un changement d'emploi, d'un départ à la retraite, etc.

		L'exigence d'une référence et les contraintes qui l'accompagnent limiteront fortement le nombre de projets fournis et donc la capacité à fournir les meilleurs projets pour chaque exigence énumérée.	Non, il n'inclut pas les étiquettes d'emballage d'IAU.
QS-33	Sous-alinéa 7.1.1.15 (page 79) <b>QS-15, (page 15)</b>	La capacité « prêté à l'utilisation » inclut-elle les étiquettes d'emballage d'IAU?	Cette question vise à clarifier les exigences techniques et les implications financières de la production et de la mise en trousse/manipulation de la capacité « prêté à l'utilisation ».
QS-34	Sous-alinéas 6.2.4.4, 7.1.1.16, Appendice 1, (pages 75, 79, 94) <b>QS-16, (page 16)</b>	En ce qui concerne les étiquettes d'emballage d'IAU, l'Etat exige-t-il que l'entrepreneur fournit l'ensemble des imprimantes, des scanners et des produits consommables nécessaires pour assurer la capacité d'impression à la demande?	Cette question vise à clarifier les implications financières de la production des étiquettes d'emballage d'IAU.
QS-35	ANNEXE A – Énoncé des travaux Sous-alinéa 7.1.1.18	Pour les modèles 8 à 12 « Adhésif autocollant et/ou trous pour attaches mécaniques », y a-t-il des circonstances dans lesquelles des modèles adhésifs et des modèles à trous pourraient être tous deux commandés? La tarification doit-elle inclure les deux méthodes de fixation?	Demande de clarification  Annexe A – Énoncé des travaux :  Dans le tableau au sous-alinéa 7.1.1.18, modifier les rangées 8 à 12 pour inclure ce qui suit :  «Adhésif autocollant <del>et/ou</del> trous pour attaches mécaniques »
QS-36	ANNEXE A – Énoncé des travaux Paragraphe 11.5 « Santé et sécurité des ressources de l'entrepreneur »	Existe-t-il des exigences spécifiques en matière de santé et de sécurité au travail?	Demande de clarification  Changement apporté dans la modification 005 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd005 (article A),  Le sous-alinéa 11.5.1 précise l'équipement de protection individuelle (EPI) minimal requis pour entrer dans les lieux de stockage. Tout équipement supplémentaire requis pour exécuter les tâches pourrait s'ajouter à cet EPI, par exemple lunettes de sécurité, respirateurs, etc., et doit être fourni par l'entrepreneur. Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que son personnel possède l'équipement approprié et que toutes les précautions sont prises au moment d'exécuter ces tâches. Les ressources de l'entrepreneur ne pourront pas entrer dans la zone dangereuse si l'entrepreneur ne leur fournit pas l'EPI approprié.
QS-37	ANNEXE A – Énoncé des travaux Paragraphe 8.2	Le paragraphe 8.2 mentionne le travail dans des espaces confinés. Est-ce différent de ce qui est décrit au <a href="https://www.ccchs.ca/oshaanswers/hsp/programs/confinedspace_program.htm">https://www.ccchs.ca/oshaanswers/hsp/programs/confinedspace_program.htm</a>	La description des espaces confinés présentée dans le lien fourni est correcte.  À l'annexe A de l'Énoncé des travaux, SUPPRIMER le paragraphe 8.2, et le REMPLACER par ce qui suit :

		<p><b>8.2 Les responsables du marquage d'IU, les techniciens d'application des étiquettes d'IU, les techniciens de marquage d'IU direct des pièces et les techniciens de validation et de vérification des IU devront se tenir debout ou assis pendant de longues périodes, travailler dans des espaces confinés ou à 15 mètres de hauteur, et grimper dans des échelles:</b></p> <p><b><a href="https://www.ccohs.ca/oshanswers/hspograms/confinedspace_program.html">https://www.ccohs.ca/oshanswers/hspograms/confinedspace_program.html</a></b></p>	<p><b>Changement apporté dans la modification 005 de la demande de soumissions : W6381-170008.D Amd005 (article B).</b></p> <p>Une formation conforme à la réglementation fédérale et provinciale locale pour le travail dans des espaces confinés sera requise. Il sera également nécessaire d'assurer une coordination avec chaque site pour se conformer aux systèmes de sécurité propres au site, d'autant plus que certains seront des systèmes hybrides s'étendant au-delà du périmètre de sécurité, particulièrement en ce qui concerne le contrôle de l'accès.</p> <p>Une formation conforme à la réglementation fédérale et provinciale locale sur le travail en hauteur ou l'utilisation de dispositifs de levage sera nécessaire.</p> <p>Il faut s'attendre à ce que les équipes sur site soient tenues de fournir à tout moment la preuve de leur formation et de leurs justificatifs de sécurité.</p> <p>Oui, ils manipuleront des armes et des composants d'armes. L'entrepreneur ou le sous-traitant pour lequel ils travaillent doit détenir une certification en matière de marchandises contrôlées et chaque personne doit satisfaire aux sous-exigences de cette certification.</p> <p>Pour les travaux effectués dans des installations gouvernementales, l'entrepreneur n'est pas tenu de posséder un permis d'exploitation pour le transport, le stockage ou la possession d'armes à feu. Les ressources sont généralement considérées comme des « agents d'un organisme gouvernemental » au titre de la <i>Loi sur les armes à feu</i>, et les Forces canadiennes sont expressément exemptées de cette loi. C'est donc dire que pourvu qu'elles respectent toutes les directives locales sur l'équipement et que rien n'est enlevé du site, elles sont autorisées à manipuler des armes à feu à des fins de marquage.</p> <p>Pour les travaux effectués sur les sites de travail du gouvernement où des armes à feu seront accessibles, les ressources doivent avoir reçu une formation adéquate sur la manipulation sûre (qui ne sera pas fournie par le MDN) qui s'applique aux tâches qu'elles effectueront (en précisant</p>
QS-38	ANNEXE A – Énoncé des travaux Paragraphe 8.2	Quelles formations ou certifications supplémentaires sont requises pour le travail dans des espaces confinés ou à 15 mètres de hauteur?	Demande de clarification
QS-39	ANNEXE A – Énoncé des travaux Paragraphe 8.2	Les responsables du marquage d'IU, les techniciens d'application des étiquettes d'IU, les techniciens de marquage d'IU direct des pièces et les techniciens de validation et de vérification des IU devront-ils manipuler des armes? Si oui, une certification ou une formation est-elle requise?	Demande de clarification

		que les ressources ne tiendront pas, ne transporteront pas ou n'entreposeront pas d'armes ni n'auront accès à des munitions).
QS-40	APPENDICE 1 : CONCEPT D'OPÉRATION	<p>Il faut s'attendre à ce que les équipes sur site soient tenues de fournir à tout moment la preuve de leur formation et de leurs justificatifs de sécurité</p> <p>Annexe A – Énoncé des travaux :</p> <p>SUPPRIMER : « Appendice 1 : Concept d'opération » dans son intégralité</p> <p>REEMPLACER PAR : « Appendice 1 : Concept d'opération (révisée) vers 2025 »</p> <p>Le diagramme révisé se trouve dans Amd005 (article C).</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 005 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd005 (article C).</b></p>
QS-41	ANNEXE A – Énoncé des travaux Alinéas 7.2.4 et 7.2.5	<p>Demande de clarification</p> <p>Qu'attend-on par « Marquage des dispositifs de gestion des travaux sur le terrain (propriété de l'entrepreneur; à la garde du MDN) »?</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Si l'entrepreneur fournit ces services, leur prix doit-il être indiqué séparément?</li> <li>Si oui, de combien de dispositifs s'agit-il?</li> <li>Quelles sont les exigences en matière de compatibilité, le cas échéant?</li> </ol> <p>L'installation et la formation font-elles partie des exigences? Si oui, doivent-elles être incluses dans le prix?</p>
QS-42	S. O.	<p>Demande de clarification</p> <p>Les réponses potentielles aux questions posées sont pertinentes à la soumission de notre offre. De plus, les retards dus à la pandémie de COVID-19 nuisent à la capacité des soumissionnaires de qualifier des ressources et d'obtenir des références.</p>
QS-43	4.3.3 (a)	<p>Demande de clarification</p> <p>Concernant la définition d'un membre d'équipe en lien avec la démonstration de l'expérience de l'entreprise, pouvez-vous définir plus précisément le terme « sous-traitant majeur de premier niveau »?</p> <p>Nous avons formé une équipe de trois entreprises, dont deux sont des entreprises américaines ayant beaucoup d'expérience à offrir. L'autre est une entreprise canadienne qui possède de l'expérience de travail avec le gouvernement canadien et servira d'entrepreneur principal pour cette proposition comme de réserve ou transférer l'expérience des entreprises américaines, assurant ainsi un soutien futur.</p> <p>L'entreprise canadienne mettra en place des accords</p>

\* Un sous-traitant qui entretient avec un fournisseur une relation contractuelle directe faisant en sorte qu'ils doivent accomplir une partie des travaux prévus par un contrat conclu entre le fournisseur et le Canada (« travaux » désigne toutes les activités à exercer, tous les services, les biens et l'équipement à fournir, toutes les questions à régler et toutes les tâches à accomplir par l'entrepreneur en vertu du contrat),

		<p>de partenariat pour la durée de ce programme. Nous voulons nous assurer que l'expérience de nos partenaires américains est permise.</p>	<p>Nous avons formé une équipe de trois entreprises, dont deux sont des entreprises américaines ayant beaucoup d'expérience à offrir. L'autre est une entreprise canadienne qui possède de l'expérience de travail avec le gouvernement canadien et servira d'entrepreneur principal pour cette proposition comme de réserve où transférer l'expérience des entreprises américaines, assurant ainsi un soutien futur. L'entreprise canadienne mettra en place des accords de partenariat pour la durée de ce programme. Nous voulons nous assurer que l'expérience de nos partenaires américains est permise.</p>	<p><b>Changement apporté dans la modification 005 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd005 (article E).</b></p> <p>Section 4.3.3.b Évaluation de l'expérience des membres de l'équipe du soumissionnaire:</p> <p><b>SUPPRIMER :</b> sous traitent majeur de premier niveau</p> <p><b>REEMPLACER PAR :</b></p> <p>premier sous-traitant *,</p> <p>* Un sous-traitant qui entretient avec un fournisseur une relation contractuelle directe faisant en sorte qu'ils doivent accomplir une partie des travaux prévus par un contrat conclu entre le fournisseur et le Canada (« travaux » désigne toutes les activités à exercer, tous les services, les biens et l'équipement à fournir, toutes les questions à régler et toutes les tâches à accomplir par l'entrepreneur en vertu du contrat), sauf si le sous-traitant ne fait que fournir des produits commerciaux au fournisseur. (2016-04-04)</p>
QS-44	4.3.3 (b)	<p>Concernant la définition d'un membre d'équipe en lien avec la démonstration de l'expérience personnelle, pouvez-vous définir plus précisément le terme « tout sous-traitant majeur de niveau un »?</p>	<p>La question suivante (QS-27) a été posée et la demande a été acceptée : « Nous demandons que l'expérience relative à l'équipe et aux organisations militaires soit remplacée par de l'expérience relative aux organisations gouvernementales et aux équipements industriels. Les exigences pour les organisations gouvernementales et les équipements industriels sont aussi, ou plus, rigoureuses que celles définies pour l'équipement et les organisations militaires. On suppose que l'expérience associée à l'exécution de ces programmes pourrait être utilisée pour</p>	<p><b>Changement apporté dans la modification 005 de la demande de soumissions : W6381-170008.D_Amd005 (article E).</b></p> <p>La réponse à la question QS-27 indique «... pour les organisations militaires <b>OU les organisations gouvernementales</b> » et «...types d'équipement militaire OU d'équipement industriel ». Veuillez noter que c'est le mot « ou » qui figure dans les deux cas et non « et » comme il est indiqué dans la question.</p> <p>L'objectif des critères CPD-O1, CPD-O2, EMMI-O1 et EMMI-C1 est l'expérience avec la STANAG 2290 ou la norme militaire 130 (MIL-STD-130). Les ressources doivent détenir cette expérience pour être conformes, que cette expérience ait été acquise par l'entremise « d'organisations militaires ou gouvernementales » ou « d'équipements militaires ou industriels ».</p> <p>Par conséquent, la question QS-27 demeure. L'exigence cotée ne sera pas modifiée.</p>
QS-45	QS-27 (Modification n°4)	<p>CPD-O1, CDP-O2, EEMI-O1, EEMI-C1 de la DDP</p>	<p>Comme mentionné dans la question, nous croyons qu'accepter des ressources qui ne comprennent pas les normes uniques et exigeantes de la défense et les conséquences d'une erreur est lourd de risques – pas seulement pour l'État, mais aussi pour les membres des FAC en service.</p>	<p>Par conséquent, la question QS-27 demeure. L'exigence cotée ne sera pas modifiée.</p>

	<p>répondre à ces exigences. Veuillez confirmer. »</p> <p>La demande a été acceptée et les passages « ou des organisations gouvernementales » et « ou [équipement] industriel » ont été ajoutés.</p> <p>Nous vous demandons de reconsiderer cet ajout des organisations gouvernementales et de l'équipement industriel pour deux raisons :</p> <p>Premièrement, nous ne connaissons pas de normes de programme d'IU qui égalent ou dépassent celles de l'accord STANAG 2290 ou la norme militaire 130 (MIL-STD-130) (certainement aucune plus rigoureuse). D'après cette compréhension, il semblerait n'y avoir aucune manière d'évaluer ou de confirmer qu'un projet du gouvernement (ou de l'industrie) soit équivalent à un projet conforme à l'accord STANAG 2290 ou à la norme militaire 130 (MIL-STD-130), qui sont très détaillés, complexes, exigeants et documentés.</p> <p>Deuxièmement, les différences entre l'équipement militaire et celui du gouvernement sont extrêmes. C'est pourquoi le MDN possède une description précise des éléments de données qui lie chaque fournisseur de la défense. Comme le sait le client final de cette DDP, la description des éléments de données (DED) définit précisément le contenu et le format des données ainsi que leur utilisation prévue avec un objectif principal de</p>
--	--

	<p>normalisation par le MDN. Les exigences en fait de contenu et de format pour les DED sont définies davantage dans les normes militaires. L'usage de DED met en évidence la nature unique et exigeante des besoins en matière de défense.</p> <p>Conformément à cette rigueur par exemple, la norme MIL-STD-130 décrit le marquage d'identification des biens militaires et constitue une spécification utilisée pour donner des directives sur la manière de marquer les articles de la défense (incluant les exigences concernant les codes 2D d'identification unique lisibles à la machine, les matériaux permis, la taille minimale du texte, la police de caractères, le format, la syntaxe et les règles pour identifier les marques sur un article, l'emplacement du marquage, plus les exceptions et les situations uniques).</p> <p>Appliquer une étiquette d'identification sur un clavier n'a rien à voir avec les exigences uniques concernant, par exemple, l'ajout d'un IJ permanent à une arme de poing ou à un véhicule de combat qui sera soumis à des conditions extrêmes. Les conséquences d'un compte inexact des claviers comparativement à celui des armes de poing sont très différentes.</p> <p>Accepter des ressources qui ne comprennent pas les normes uniques et exigeantes de la défense et les implications d'une erreur (comme dans l'exemple de l'arme de poing) est lourd de</p>

		<p>risques et désavantage les ressources qui ont une grande expérience dans le domaine militaire.</p> <p>Nous vous demandons de bien vouloir supprimer le changement plaçant l'expérience avec des organisations gouvernementales au même niveau que l'expérience dans le domaine militaire soit supprimé. Sinon, vous pourriez modifier les exigences connexes pour inclure des critères cotés afin de permettre à plus de soumissionnaires expérimentés de livrer une concurrence équitable et de s'assurer que l'Etat obtient une solution beaucoup moins risquée.</p>	<p>Dans ce cas-ci, si le soumissionnaire a obtenu des références concernant l'expérience des ressources proposées, il peut les joindre à sa proposition.</p> <p>La composante obligatoire concernant la fourniture par le soumissionnaire des références pour les projets pour confirmer l'expérience des ressources a été supprimée.</p> <p>La composante obligatoire concernant la fourniture par le soumissionnaire des références d'entreprise pour confirmer son expérience demeure.</p> <p>Se reporter à la QS-26 et à la QS-32.</p>
QS-46	QS-32 (Modification n° 4)	<p>La réponse à la QS-32 est en cours d'élaboration. La question est la suivante : « <i>Pièce jointe 4.1 – Critères d'évaluation techniques : Nous demandons à l'Etat d'envisager d'accepter des projets sans références si chaque exigence comporte au moins un projet avec des références à l'appui. Dans le secteur de la défense, il est très rare que des entités exposent publiquement leurs processus ou stratégies à des tiers, surtout lorsque des cotes de sécurité sont requises. En outre, le fait d'indiquer officiellement les coordonnées de ces entités sur des documents, quels qu'ils soient, ou d'obtenir l'autorisation de parler d'elles à des tiers demande un examen juridique approfondi de leur part. Enfin, dans certains cas, le point de contact n'occupe plus le même poste, en raison d'un changement d'emploi, d'un départ à la retraite, etc.</i></p>	<p>Puisque nous avons pu obtenir toutes les références signées pour notre entreprise (et presque toutes les références pour nos ressources), nous estimons que les exigences liées au moins aux projets de l'entreprise devraient rester telles quelles, surtout qu'il ne fait aucun doute que les projets que nous avons présentés sont « <i>les meilleurs projets pour chaque exigence énumérée</i> », selon les mots de l'auteur de la question QS-32.</p>

	<p><i>L'exigence d'une référence et les contraintes qui l'accompagnent limiteront fortement le nombre de projets fournis et donc la capacité à fournir les meilleurs projets pour chaque exigence énumérée. »</i></p> <p>Bien que nous comprenions les difficultés d'obtenir ces références, nous avons pu obtenir de telles références (signées) pour tous les projets de notre entreprise (et pour de nombreux projets de nos ressources) sans problème. De plus, ces projets concernaient des solutions militaires, ce qui témoigne de notre capacité de présenter « les meilleurs projets » selon la formulation de la question considérée. Du fait que les difficultés décrites dans la question ont été surmontées assez facilement, et que nous avons présenté « les meilleurs projets », nous demandons respectueusement que cette demande soit refusée. Sinon, nous demandons que toutes les exigences connexes aient un nombre substantiel de points associés au nombre de références signées.</p>		Voir QS-45.
QS-47	QS- 30 (Modification n° 4)	<p>La question suivante a été posée et la réponse est en développement : « <i>DP CDP-O1, CDP-O2, EEMI-O1, EEMI-C1 : Les exigences actuelles prévoient de l'expérience acquise auprès d'organisations militaires et sur de l'équipement militaire. L'Etat envisagerait-il de tenir compte de l'expérience auprès d'organisations gouvernementales et sur des équipements industriels? Nous avons trouvé de potentiels membres de l'équipe ayant une</i></p>	Comme mentionné dans la question, nous croyons qu'accepter des ressources qui ne comprennent pas les normes uniques et exigeantes de la défense et les implications d'une erreur est lourd de risques – <i>pas seulement pour l'Etat, mais aussi pour les membres des FAC en service.</i>

	<p><i>grande expérience du marquage dans des secteurs gouvernementaux autres que le secteur militaire. Les normes qu'ils appliquent donnent lieu à des directives plus strictes que celles de l'accord STANAG 2290 sur des articles très variés. Cette diversité et cette expérience seraient mises à profit pour employer des stratégies améliorées. »</i></p> <p>Nous demandons de reconsiderer l'ajout des organisations gouvernementales et de l'équipement industriel pour deux raisons :</p> <p>Premièrement, nous ne connaissons pas de normes de programme d'ILU qui égalent ou dépassent celles de l'accord STANAG 2290 ou la norme militaire 130 (MIL-STD-130) (certainement aucune plus rigoureuse). D'après cette compréhension, il semblerait n'y avoir aucune manière d'évaluer ou de confirmer qu'un projet du gouvernement (ou de l'industrie) soit équivalent à un projet conforme à l'accord STANAG 2290 ou à la norme militaire 130 (MIL-STD-130), qui sont très détaillés, complexes, exigeants et documentés.</p> <p>Deuxièmement, les différences entre l'équipement militaire et celui du gouvernement sont extrêmes. C'est pourquoi le MDN possède une description précise des éléments de données qui lie chaque fournisseur de la défense. Comme le sait le client final de cette DP, la description des éléments de données (DED)</p>
--	--

	<p>définit précisément le contenu et le format des données ainsi que leur utilisation prévue avec un objectif principal de normalisation par le MDN. Les exigences en fait de contenu et de format pour les DED sont définies davantage dans les normes militaires. L'usage de DED met en évidence la nature unique et exigeante des besoins en matière de défense.</p> <p>Conformément à cette rigueur par exemple, la norme MIL-STD-130 décrit le marquage d'identification des biens militaires et constitue une spécification utilisée pour donner des directives sur la manière de marquer les articles de la défense (incluant les exigences concernant les codes 2D d'identification unique lisibles à la machine, les matériaux permis, la taille minimale du texte, la police de caractères, le format, la syntaxe et les règles pour identifier les marques sur un article, l'emplacement du marquage, plus les exceptions et les situations uniques).</p>	<p>Appliquer une étiquette d'identification sur un clavier n'a rien à voir avec les exigences uniques concernant, par exemple, l'ajout d'un IJ permanent à une arme de poing ou à un véhicule de combat qui sera soumis à des conditions extrêmes. Les implications d'un compte inexact des claviers comparativement à celui des armes de poing sont très différentes.</p> <p>Accepter des ressources qui ne comprennent pas les normes</p>
--	--	---

	<p>uniques et exigeantes de la défense et les implications d'une erreur (comme dans l'exemple de l'arme de poing) est lourd de risques et désavantage les ressources qui ont une grande expérience dans le domaine militaire.</p> <p>Nous demandons respectueusement que le changement placant l'expérience avec des organisations gouvernementales au même niveau que l'expérience dans le domaine militaire soit supprimé. Sinon, vous pourriez modifier les exigences connexes pour inclure des critères cotés afin de permettre à plus de soumissionnaires expérimentés de livrer une concurrence équitable et de s'assurer que l'Etat obtient une solution beaucoup moins risquée.</p>	<p>Pièce jointe 4.1 : Critères d'évaluation technique, tableau 3.2 :</p> <p>Modifier E-C2 :</p> <p><b>SUPPRIMER:</b> « * Dans ce contexte, on entend par « important » l'étiquetage et le marquage d'IU, le rapprochement des articles, la saisie des données et la mise à jour des systèmes d'information connexes d'au moins 100 000 articles distincts. »</p> <p><b>REEMPLACER PAR:</b> « * Dans ce contexte, on entend par « important » l'étiquetage et le marquage d'IU, le rapprochement des articles, la saisie des données et la mise à jour des systèmes d'information connexes d'au moins <b>50 000</b> articles distincts. »</p> <p>E-O3 et E-C3 ont déjà été modifiés (voir QS-24)</p> <p><b>Changement apporté dans la modification 005 de la demande de soumissions :</b> W6381-170008.D_Amd005 (article F).</p>	
QS-48	<p>QS-31 (Modification n°4)</p> <p>DDP E-C2, E-C3, E-O3 et AMD 0002 CS-08 et QS-24</p>	<p>La question suivante a été posée (QS-31) « Par souci de cohérence, l'Etat envisagerait-il d'appliquer le changement de seuil de 200 000 à 50 000 dans la définition de « important » à toutes les exigences applicables? Il s'agirait notamment des critères E-C2, E-C3 et E-O3.</p> <p>Pour s'assurer que l'expérience dans le cadre de projets de plus grande envergure est prise en compte.</p> <p>Notre question donne suite à la question QS-31 et aussi à la question QS-24 qui est presque identique.</p> <p>Nous sommes d'accord avec la modification apportée en réponse à la QS-08, ainsi qu'avec la justification donnée. Il nous semble qu'il serait plus équitable pour tous les soumissionnaires d'introduire une notation par points qui</p>	

	s'appliquerait aux projets de plus de 50 000 enregistrements jusqu'à 200 000 enregistrements pour toutes les exigences liées au nombre d'enregistrements. Pouvez-vous faire ce changement?	

**A TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**